

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Chassaignac de Latrade, 10 novembre 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Chassaignac de Latrade, 10 novembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 novembre 1880](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Latrade, Louis Chassaignac de \(1811-1883\)](#)

Lieu de destination42, rue de Châteaudun, Paris

Scripteur / Scriptorice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le tracé de la ligne de chemin de fer de Valenciennes à Laon. Godin dénonce le projet du préfet de l'Aisne et de l'ingénieur en chef pour le tronçon de ligne de Guise au Cateau. Il lui demande si la question peut être examinée par la commission des chemins de fer de la Chambre des députés que préside Latrade, et il lui signale que Lesguillier, directeur des Chemins de fer de l'État et conseiller général de l'Aisne, connaît le sujet. Il lui adresse le mémoire qu'il a envoyé au Conseil général des ponts et chaussées.

NotesLieu de destination : le 42, rue de Châteaudun à Paris est l'adresse du conseil d'administration et de la direction des Chemins de fer de l'État, administration créée en 1878.

SupportNote manuscrite à la mine de plomb au bas du folio : « M Latrade ».

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Assemblée nationale \(France\)](#)
- [Conseil général des ponts et chaussées](#)
- [Lesguillier, Désiré Jules \(1825-1889\)](#)
- [Menche de Loigne, Henri Marie Joseph \(1824-1903\)](#)
- [Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Œuvres citées *Mémoire à monsieur le ministre des Travaux publics contre l'avant-projet du chemin de fer de Valenciennes à Laon pour la section comprise entre Wassigny et Flavigny-le-Petit (près Guise)*, Imprimerie Henry Le Vasseur, Laon, 1880.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 4 p. (251r, 252r, 253v, 254r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 10 Novembre 1880

Monsieur le Député et ancien
collègue,

En votre qualité d'administrateur
des chemins de fer de l'Etat et de Président
de la commission des chemins de fer, je
vous dois soumettre à votre attention
le fait suivant :

La loi de classement des chemins de
fer comprend une ligne ferrée de reten-
ciennes à Laon. La partie de cette ligne
entre Guise et le Cateau avait été concédée
en 1874 par le département de l'Aisne,
comme ligne d'intérêt local.

Ce tracé était dans les meilleures con-
ditions du Cateau à Guise : ligne presque
droite desservant au mieux les communes
et l'industrie de la contrée, et n'ayant
que quatorze kilomètres de longueur ;

A Latrade

pendes et rampes faciles à la traction.

L'Ingénieur en chef de notre département et le Préfet ont, en faveur de l'intérêt privé, fait étudier un autre tracé qui a environ dix-huit kilomètres de longueur, c'est-à-dire au moins quatre kilomètres de plus que l'ancien tracé. Ce nouveau projet se présente, en outre, dans les plus mauvaises conditions d'exécution et de traction : il dessert mal la contrée et oblige l'Etat à dépenser certainement un million de plus que par l'ancien tracé.

Les protestations des communes ont été sans effet devant la volonté du Préfet. Celui-ci a voulu, en ceci, favoriser un chemin de fer d'intérêt local au détriment des intérêts des populations et du commerce en général.

En présence de cette situation, je viens vous prier de me dire si

vous ne pensez pas que cette affaire
mérite d'être examinée par la com-
mission que vous avez l'honneur de
présider.

M. Lesquiller, directeur des chemins
de fer de l'Etat et mon collègue au Conseil
général de l'Orléans, connaît l'affaire et
vous en parlera.

Je vous envoie par ce même courrier
un mémoire qui a été adressé au Conseil
général des Ponts et Chaussées.

Je me mets à votre disposition pour
le cas où vous me feriez l'honneur de
m'appeler. Je pourrais vous soumettre
les études comparées avec plans et profils.

On dit que le Conseil général des
Ponts et Chaussées a donné un
avis favorable au projet de
l'Ingénieur.

Je vous serais bien reconnaiss-
sant de me dire, par un mot,

si vous croyez qu'il y ait quelque
possibilité de faire rétrograder de
pareilles erreurs devant la Chambre.

Veuillez agréer, Monsieur le
Député et ancien collègue, l'assurance
de mes meilleurs sentiments

W. de la Roche